

## RÈGLEMENT DES AIDES À LA FORMATION DES BREVETS D'APTITUDE À LA FONCTION D'ANIMATEUR ET BREVETS D'APTITUDE À LA FONCTION DE DIRECTEUR

### RÈGLEMENT BAFA

- la bourse "BAFA" sera attribuée à l'inscription de la session d'approfondissement ou de qualification ;
- son montant, fixé au préalable, sera de **120 €** et le crédit inscrit au budget primitif ;
- le stage devra être effectué auprès d'un organisme de formation de la région Grand-Est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté) ;
- la personne souhaitant obtenir une aide du Département devra en faire la demande au conseil départemental ;
- la bourse sera versée aux stagiaires ;
- le stagiaire s'engage, une fois diplômé, à œuvrer, dans la mesure des postes disponibles, aux services des centres de vacances et de loisirs haut-marnais.

### RÈGLEMENT BAFD

Il s'agit de compléter l'offre déjà existante et d'attribuer une aide aux personnes postulant à passer leur BAFD.

- la bourse "BAFD" sera attribuée à l'inscription de la session de perfectionnement ;
- son montant, fixé au préalable, sera de **130 €** et le crédit sera inscrit au budget primitif ;
- la personne souhaitant obtenir une aide du Département devra en faire la demande au conseil départemental ;
- la bourse sera versée aux stagiaires ;
- le stagiaire s'engage, une fois diplômé, à œuvrer, dans la mesure des postes disponibles, aux services des centres de vacances et de loisirs haut-marnais.

### CONTACT

Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

Tél. 03 25 32 88 19

[frederic.mary@haute-marne.fr](mailto:frederic.mary@haute-marne.fr)

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du conseil départemental

Direction du développement et de l'animation du territoire

Service culture, sports et vie associative

1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127

52905 Chaumont cedex 9